



A qui de payer la taxe fonciere

Par **Anisse**, le **11/06/2021** à **13:13**

Bonjour,rrnJe suis usufruitière à moitié et droit d'usage sur une maison que mon mari défunt m'a laissée à sa mort. Je paie la taxe foncière. Puis-je demander à ses enfants de me rembourser la totalité ou la moitié, et puis-je quitter la maison ? A ce moment là, à qui revient de payer ?rrnJe vous remercie.

Par **goofyto8**, le **11/06/2021** à **15:39**

bonjour,rrnEn tant qu'usufruitière et ayant le droit d'usage de la maison, c'est à vous seule de payer la taxe foncière.rnrnSi vous quittez la maison , vous continuerez de payer cette taxe foncière.rnrnPour ne plus la payer, il faut que vous vendiez la maison, en vous mettant d'accord avec les nu-proprétaires.rnrnVous pouvez aussi vendre aux enfants votre part d'usufruitière et quitter la maison pour ne plus payer la taxe foncière.